



Point d'étape relatif au Groupe de travail paritaire « Suivi de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage » du jeudi 18 novembre 2021

Le 27 novembre 2021, par Jean-Pierre Rado, membre du Bureau AFDET 75

Pour rappel, lors de cette réunion les 49 propositions définies dans le cadre de l'agenda autonome du Medef ont été présentées. Depuis lors, une séance de négociation entre organisations syndicales et patronales a abouti le 14 octobre dernier à la conclusion d'un accord cadre national interprofessionnel. Le Ministère du Travail a salué l'approche constructive de cet accord et a annoncé ce qui allait être mis en place pour répondre aux signataires de l'Accord Cadre en précisant d'ailleurs qu'il n'y aura plus de mesure législative possible jusqu'à la fin du quinquennat. Dans un premier temps, Madame la Ministre y a rappelé tout ce qui a été mis en place depuis le mois de juillet et qui répond en partie aux propositions des signataires : le nouveau Plan d'Investissement des Compétences annoncé par Jean Castex, le FNE-formation mieux adapté et élargi, l'enveloppe pour les entreprises de 50 à 299 salariés, le financement du dispositif Transitions Collectives, les formations en situation de travail pour répondre aux besoins immédiats des entreprises... Elle a indiqué ensuite que le gouvernement a débloqué une subvention exceptionnelle de 2 Md€ en faveur de **France compétences*** dans le cadre du deuxième PLFR pour 2021. Une nouvelle aide, après celle de 750 M€ accordée en loi de finances initiale pour 2021. La seconde partie de la rencontre a été consacrée à dérouler les 7 titres de l'Accord Cadre et la présentation d'un certain nombre de démarches, outils et expérimentations qui répondent aux propositions des signataires.

Titre 1. Encourager durablement le recours à l'alternance : L'IGAS, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur, se sont succédés pour présenter des outils et des démarches qui faciliteront l'orientation des collégiens et lycéens vers l'apprentissage avec, notamment, un grand nombre d'assouplissements concernant les passerelles entre le statut « scolaire » et le statut d'apprenti des étudiants, l'accès des CFA à Parcoursup pour prendre directement contact avec les élèves. Une prochaine réunion sur le sujet est prévue pour aller plus loin. La ministre s'est ensuite félicitée d'autres initiatives et réflexions sur le sujet de l'alternance : les sessions de préapprentissage, la signature de conventions avec 9 OPCO sur 11 concernant le partage d'outils entre OPCO et CFA, l'importance du contrat de professionnalisation. Il a été indiqué qu'un rapport du sénat a souligné que l'augmentation de l'apprentissage a beaucoup profité à l'enseignement supérieur. Il y a été indiqué également que la méconnaissance des métiers n'est peut-être pas

l'unique problématique d'attractivité de l'apprentissage (conditions de travail, sens du travail et montant de la rémunération de certains métiers).

Titre 2. Professionnaliser l'utilisation du CPF (Compte personnel de Formation) et valoriser les nouvelles modalités de parcours : Madame la ministre a indiqué que la page d'accueil du site MonCompteFormation a été modifiée début novembre et que le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) apparaît plus clairement. Elle a souhaité que les formations soient utiles et indique qu'un travail technique conjoint entre les acteurs sociaux et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC qui gère le CPF) va être mis en place concernant les abondements et le passeport compétences. **Elle a également expliqué aussi qu'un travail quadripartite autour de la digitalisation des formations est en cours.**

Titre 3. Faire du développement des compétences des salariés un enjeu stratégique pour les entreprises : Madame BORNE a signifié qu'elle est favorable à des incitations fiscales en direction des entreprises qui investiraient dans les compétences de leurs salariés mais que ce n'est pas son ministère qu'il faut convaincre. Elle propose de travailler avec les acteurs sociaux pour écrire un dossier à présenter au ministère de l'économie.

Titre 4. Simplifier et améliorer l'efficacité du système de certification au bénéfice des utilisateurs : où a été présentée rapidement l'expérimentation en cours de simplification de la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Titre 5. Créer les conditions d'un pilotage éclairé de la formation professionnelle : Plusieurs travaux ministériels ou régionaux sont en cours concernant les données sur les métiers et la formation professionnelle : dans les Carif-Oref (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi Formation), un nouveau code ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) par pôle emploi, par ex. Un groupe de travail dédié aux résultats sera organisé par le Haut-commissariat aux Compétences. De plus, l'Accord Cadre montre la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs, madame la ministre a fait le même constat et propose de travailler le sujet.

Note: A propos du processus de décision au sein de France Compétences dénoncé par l'ensemble des acteurs sociaux, madame la ministre a indiqué que cela nécessiterait un outil législatif qui n'est pas envisageable avant la fin de quinquennat. A noter également que beaucoup de travaux de branche portent, à juste titre, sur les métiers de la branche concernée mais qu'il y a une difficulté relative aux métiers supports qui touchent plusieurs branches. Ce constat est partagé par tous les participants sans réponse pour l'instant.

Titre 6. Financement : Disposer de l'ensemble des moyens disponibles : La proposition du ministère est de faire baisser les dépenses : coûts-contrats de l'apprentissage revu à la baisse et une régulation automatique du CPF grâce à la démarche qualité obligatoire des organismes de formation et CFA en janvier 2022 (Qualiopi) et de l'éclairage avancé sur le CEP.

Titre 7. Poursuivre le chantier des transitions professionnelles : Une des propositions des signataires de l'Accord Cadre est un crédit d'impôt pour les personnes qui paieraient leur parcours de reconversion, madame la ministre l'a évoqué en ne fermant visiblement pas la porte à sa création. Elle a expliqué ensuite que sur un éventuel meilleur succès du dispositif de Promotion par l'Alternance (Pro-A), même si 90 accords de branche ont été signés, il reste encore des freins à lever. A l'issue de cette présentation des 7 thématiques de l'Accord Cadre, la directrice de cabinet a annoncé la suite des travaux avec les acteurs sociaux au travers 5 groupes de travail techniques sans donner d'agenda spécifique :

1. Apprentissage : méthodologie de fixation des coûts-contrats par les branches professionnelles (partenaires sociaux, France Compétences, DGEFP.)
2. Compte personnel de Formation : points d'amélioration techniques pour la mise en œuvre des abondements et association au passeport compétences (partenaires sociaux, DGEFP, CDC, pôle emploi, Haut-Commissariat aux Compétences)
3. Identification d'un lieu d'échange pour définir la stratégie relative à la formation professionnelle, l'alternance et les transitions professionnelles (partenaires sociaux, Etat, Régions)
4. Cartographie des données sur la formation professionnelle (partenaires sociaux, DGEFP, DARES, France Compétences, Observatoires des métiers...)
5. Incitation des entreprises et des salariés à investir dans la formation (crédits d'impôts ?)

* **Pour rappel**, au 31 décembre 2020, France compétences a terminé l'année avec un déficit de 4,3 milliards d'euros et pour l'année 2021, malgré cette dotation exceptionnelle de 2 milliards qui vient d'être annoncée par l'État, le déficit prévisionnel est de 2,1 milliards. Ce qui fait qu'au 31 décembre de cette année, France compétences cumulera un déficit d'engagement de 6,4 milliards d'euros.